



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ÉCONOMIE ET GESTION

DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

Formation au Lycée Caroline Aigle

Nort sur Erdre

Mercredi 29 avril 2026

Parcours de formation

- Formations proposées depuis 2023-2024 (site pédagogique économie et gestion LGT académie de Nantes)

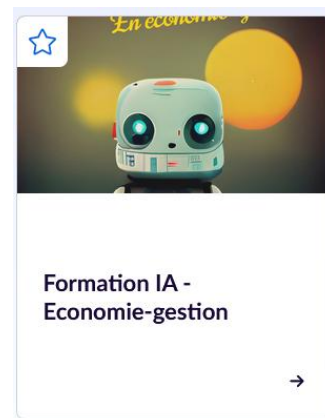
- **Parcours de formation avec un espace Magistère dédié :**

<https://nantes.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=3288¬ifyeditingon=1>

✓ 3 temps de formation :

- ✓ 1 visio sur le cadre d'usage de l'IA en éducation (8 avril)
- ✓ 1 journée de formation en présentiel (6 ateliers)
- ✓ 1 visio RETEX

✓ Des inter-sessions : Questionnaire ou lecture en inter-session



Présentation de la journée

Organisation

Thématiques

9h30 – 10h00

Présentation générale

10h00 – 10h15

Présentation de l'organisation en ateliers (3 par personne)

10h15 – 11h00

Jeu sur le cadre d'usage de l'IA (rejoindre la salle de l'atelier 1 pour le jeu)

11h00 – 12h30

Atelier 1

12h30 – 13h15

PAUSE DEJEUNER

13h30 – 15h00

Atelier 2




15h00 – 16h30

Atelier 3

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ÉDUCATION :

ETAT DES LIEUX, ENJEUX JURIDIQUES, PLUS-VALUE DANS LES APPRENTISSAGES ET REPÉRAGE DES USAGES EN ÉCONOMIE-GESTION

Constats et besoins issus du rapport de l'IGESR – mai 2025

	Constats	Besoins
 élèves	Utilisation massive et variée Usages tus Discours reçu : IA = triche	Apprendre avec et sans IA Être formé à l'IA Discours commun Échanges avec les enseignants
 enseignants	Usages individu-dépendants Peu d'usage dans la classe Pas de discours commun Entrée par les outils	Formation - Cadre d'usage Réflexion sur le scénario pédagogique Mutualisation des pratiques
 Cadres et personnels administratifs	Grand intérêt Début d'utilisation (cachée?) Position attentiste	Cadre d'usage Formation Accompagnement

Points de vigilance identifiés sur le terrain

Discours institutionnel perçu comme contradictoire :

- développer les IA et mettre les écrans en pause ;
- développer les IA et revenir aux fondamentaux ;
- éducation à l'IA et éducation au développement durable,...

Craines / questions (du « comment évaluer? » au « que puis-je espérer? »)

Des risques réels :

- risque de régression pédagogique et atomisation de l'école ;
- risque de spoliation cognitive (chez les élèves et les adultes) ;
- risque de renforcement des inégalités (sociales, scolaires, de genre).

Renforcés par une **méconnaissance du cadre juridique et éthique**

(confusions sur le RGPD, sur les données)

et un **manque de lucidité** sur limites de l'outil, les stratégies commerciales,...

IA en éducation : repères 2025-2026

➤ Cadre d'usage de l'IA en éducation (juin 2025)

- ✓ Offre des **lignes rouges claires** : respect de la réglementation (RGPD, AI Act) ; supervision humaine obligatoire (orientation, évaluation) ; transparence des usages ; IAg à partir de la 4e seulement ;
- ✓ Propose des **repères** pour un usage éclairé de l'IA : usage respectueux des valeurs de l'école, usage responsable, critique et réfléchi (conscient des biais, des limites, des risques en matière de souveraineté, interrogeant la plus-value pédagogique, etc.), usage frugal (limiter l'impact environnemental)

Un cadre qui **encourage l'innovation pédagogique** : ComparaIA

Un cadre qui invite à la **réflexion pédagogique** concrète (sur les **devoirs maison et l'évaluation** aujourd'hui, sur d'autres sujets demain)...

- **Déploiement de formations nationales** : Parcours PIX IA dès la classe de 4^e conformément au BO du 5 février 2026 / Parcours enseignants en 2026...
- **Formations en académie** : EAFC, disciplinaires, FIL, ressources DRANE
- Création d'un **Observatoire national des pratiques pédagogiques de l'IA** : évaluation / mutualisation des pratiques (novembre 2025)

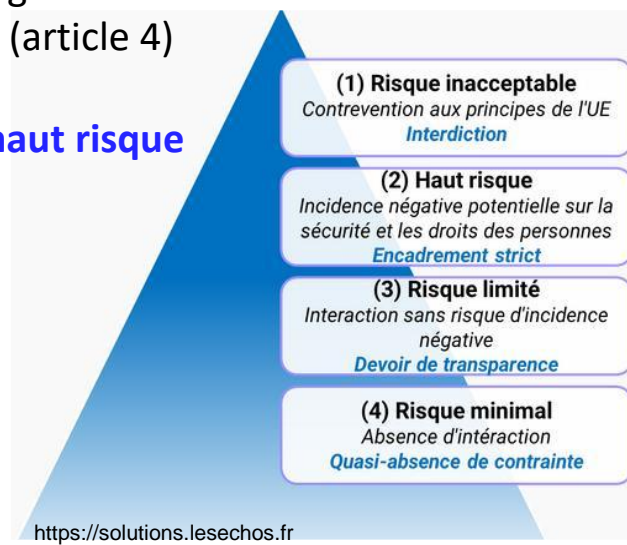


Un texte structurant : un règlement européen 2024/1689 du 13 juin 2024 émanant du parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, applicable de manière échelonnée et dans son intégralité à partir 2 août 2027 = RIA OU AI ACT.

Philosophie du texte et principaux apports : Une définition des SIA – Article 3 / Une conciliation des objectifs : promouvoir sur le marché intérieur une IA axée sur l'humain, digne de confiance ET soutenir l'innovation / Une approche basée sur le risque + des pratiques interdites (article 4)

De multiples obligations pour les fournisseurs de systèmes IA classés à haut risque

- ✓ Système de gestion de risques tout au long du cycle de vie
- ✓ Documentation technique à fournir aux autorités
- ✓ Enregistrement des événements pertinents et des évolutions
- ✓ Instruction d'utilisation et surveillance humaine
- ✓ Analyse d'impact sur les droits fondamentaux
- ✓ Etc..



Une affirmation : la nécessité d'être formé par et à l'IA : *« permettre à tous les apprenants et enseignants d'acquérir et de partager les aptitudes et compétences numériques nécessaires, y compris l'éducation aux médias, ainsi que l'esprit critique, pour participer activement à l'économie, à la société et aux processus démocratiques » => **citoyenneté numérique et égalité***

Des pratiques interdites en éducation pour les SIA : *« est **interdit** tout système d'IA ayant pour objectif «**d'inférer les émotions d'une personne physique** sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement, sauf lorsque l'utilisation du système d'IA est destinée à être mise en place ou mise sur le marché pour des raisons médicales ou de sécurité. »*

Des SIA classés à haut risque en matière d'éducation lorsqu'ils sont destinés à être utilisés pour :

- ✓ *pour déterminer l'accès, l'admission ou l'affectation de personnes physiques à des établissements d'enseignement et de formation professionnelle, à tous les niveaux (**Cas de Parcoursup ?**) ;*
- ✓ *pour évaluer les acquis d'apprentissage, y compris lorsque ceux-ci sont utilisés pour orienter le processus d'apprentissage de personnes physiques dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle, à tous les niveaux ;*
- ✓ *pour évaluer le niveau d'enseignement approprié qu'une personne recevra ou sera en mesure d'atteindre, dans le contexte ou au sein d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle à tous les niveaux ;*
- ✓ *pour surveiller et détecter des comportements interdits chez les étudiants lors d'examen dans le contexte d'établissements d'enseignement et de formation ou en leur sein à tous les niveaux.*

Des questions vives persistantes : *La protection des données éducatives ; Le respect des droits d'auteur (quid de l'exception pédagogique ?)*

Le repérage dans les classes : quels critères en économie et gestion pour apprécier la pertinence d'un usage ?

Vers une grille d'analyse partagée des usages en classe ?

Proposition d'outil d'analyse des pratiques pédagogiques mobilisant l'IA

Critères	non intégré (1)	initiation (2)	maîtrise (3)	expertise (4)
Clarté des objectifs pédagogiques	Les objectifs ne sont pas énoncés	Les objectifs ne sont que partiellement formulés	Les objectifs sont clairement définis	Les objectifs ont été définis avec les élèves (voire les parents)
Intégration dans les programmes scolaires	L'IA oblige à une digression hors programme	Le lien avec les programmes est marginal	Le recours à l'IA s'inscrit au cœur des programmes	L'IA permet d'aborder le programme de manière enrichie et/ou en lien avec des objectifs éducatifs transversaux
Effets sur l'apprentissage	Les élèves et les enseignants ne perçoivent pas la plus-value de l'IA	La plus-value se limite à un sentiment de gain de temps	Les élèves et les enseignants sont en mesure d'identifier et d'exprimer plusieurs apports positifs de l'IA	La question de la plus-value de l'IA s'inscrit au cœur du dialogue pédagogique et fait l'objet de concertations entre élèves et enseignants
Accessibilité des outils	L'IA est difficilement accessible par manque de moyens, d'intérêt, de temps, d'ergonomie, de formation, de sécurisation, etc.	Un outil d'IA unique est accessible aux élèves (à partir de 13 ans pour les IA génératives)	Les outils sont aisément utilisables par les élèves (à partir de 13 ans pour les IA génératives)	Les outils laissent de la place à l'initiative des élèves en particulier dans leur usage combiné (à partir de 13 ans pour les IA génératives)
Évaluation critique	L'avis des élèves n'est sollicité à aucun moment	Le consentement des élèves est demandé	Les élèves évaluent de manière critique les usages des outils	Les élèves ont l'opportunité de développer la littératie de l'IA d'autres élèves
Protection des élèves	L'enseignant ne sait pas quelles données ont été renseignées	Les données des élèves ne sont pas utilisées	Les données des élèves sont masquées	Les données des élèves sont protégées et exploitées par les enseignants

Grille issue du rapport de l'IGESR – Annexe 4 – p, 69

Vers une grille d'analyse partagée des usages en classe ?

- ✓ Une **grille d'analyse des pratiques** à affiner et à penser dans nos enseignements

Quelle plus-value est attendue sur les apprentissages ?

- ✓ aide à la structuration,
- ✓ aide à l'argumentation ou à la synthèse,
- ✓ aide à la mémorisation (réitération et entraînement etc.),
- ✓ aide à inclusion et accessibilité,
- ✓ aide à la remédiation via la différenciation,
- ✓ aide à la lecture de graphiques, à la réalisation et l'analyse de résultats calculatoires...

Et dans les diplômes professionnels ?

- ✓ aide à l'acquisition de la compétence par la simulation d'une situation professionnelle,
- ✓ aide à l'analyse, à la pré-selection etc..

Points de vigilance : perception des apports et des limites du recours à l'IA

Quels risques si ce travail n'est pas conduit ?

- ✓ Risque de standardisation des usages pas nécessairement porteurs...
- ✓ Risque majeur de spoliation cognitive ou même d'appauvrissement linguistique,
- ✓ Risque de perte de compétences...

Organisation des ateliers

N° Atelier	Thématiques
1 – en amphi	Atelier d'éloquence Monsieur LEGROS
2 – salle 101	Apprendre avec l'IA Monsieur ROBERT
3 – salle 108	Créer un tuteur pédagogique IA Monsieur BOIFFARD
4 – salle 204	Utiliser l'IA pour faire de la différenciation pédagogique Madame AUDREN
5 – salle 206	L'IA pour faciliter le travail des enseignants Madame BIGNON
6 – salle 104	L'entrepreneuriat au sein de la classe Pépité ce matin et EPA cet après-midi